

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Lormont - Mise en sécurité de la Côte de la Garonne -
□ Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

□

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La communauté Urbaine de Bordeaux envisage de mettre en sécurité la Côte de la Garonne, qui est située sur la commune de Lormont, en limite de celle de Bassens, entre le rond point de Croix rouge et le Quai Carriet.

Ce projet est inscrit dans le cadre du contrat de co-développement passé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Lormont.

La Côte de la Garonne est un axe majeur en terme de transport de marchandises puisqu'elle permet de relier la zone industrialo portuaire de Bassens et la rocade par l'échangeur autoroutier de la Croix rouge. Elle présente également un dénivelé important (pente de 7%) pour une faible longueur (500 mètres).

Un diagnostic sécurité met en évidence des zones dangereuses et préconise des principes d'aménagement qui consistent à apporter des améliorations dans la sécurité des déplacements :

- Suppression de la deuxième voie descendante
- Création de stationnements pour les poids lourds en bas de Côte
- Raccourcissement du créneau de dépassement dans le sens de la montée
- mise en place d'un séparateur central entre les files de circulation
- requalification urbaine de la partie supérieur de la voie
- refonte de l'intersection avec la rue du manoir pour l'accès à la cité Carriet, et de la résidence seniors
- création d'un itinéraire cycliste depuis le giratoire en bas de la côte jusqu'au carrefour de la Croix rouge

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est d'environ 9 mois

L'opération est prévue au budget principal dans l'exercice 2010, et le montant de la dépense prévisionnelle est de 2 000 000 € TTC. Les travaux du présent projet d'appel d'offres sont estimés à 1 519 916,99 € HT soit 1 817 820,73 € TTC.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire au chapitre 23 article 2315 Fonction 8220 CRB O400 programme VD

Ceci étant exposé, il vous est demandé , Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 35-I.1^{er} alinéa ou 35-II.3^{ème} alinéa, 57 à 59

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre la réalisation des travaux de mise en sécurité de la Côte de la Garonne à Lormont, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité et mise en concurrence.

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur le Président est autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 2

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé

ARTICLE 3

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifié, soit par voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 23 article 2315 Fonction 8220 CRB O400 programme VD

Les conclusions sont mises aux voix et sont adoptées à la majorité //l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JANVIER 2010**

PUBLIÉ LE : 25 JANVIER 2010